

Date de convocation : 21/06/2021

Nombre de membres en exercice : 15
 Nombre de membres présents : 12
 Nombre de membres absents excusés : 3

Le vendredi 25 juin 2021 à 20 h 30, le Conseil Municipal de Vuillafans dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire en lieu habituel, sous la présidence de Claude CURIE, Maire.

Membres présents : Claude CURIE, Yves GAMELON, Bernard WOZNY, Rémi JEANNINGROS, Sylvie PERRET-GENTIL, Anne-Lise BOESINGER, Céline BOUVERET, Marie-Thérèse CRETIN GUTH, Michelle HOUSER, Jean-Benoit LAMBERT, Stéphane MEREL, Olivier THOURIN.

Absents excusés : Patrick CHANUSSOT (procuration à Bernard WOZNY), Benjamin DOLE (procuration à Claude CURIE), Alain KIBLER (procuration à Yves GAMELON).

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 30.
 Sylvie PERRET-GENTIL est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation d'inscrire à l'ordre du jour une délibération supplémentaire concernant l'achat du kit d'aménagement extérieur du « BERLINGO », véhicule municipal auprès de l'entreprise « SIGNALS ». Le conseil à l'unanimité donne son accord.

1°) – Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 28 mai 2021

Le conseil à l'unanimité des membres présents approuve le compte rendu du conseil municipal du 28 mai 2021.

2°) – Délibération pour compléter la délibération prise le 03/12/2019 pour la clôture du budget annexe « Lotissement du Seux »

M. le Maire informe le conseil qu'à la demande du comptable de la trésorerie d'Ornans, il est nécessaire de compléter la délibération prise le 03 décembre 2019 relative à la clôture définitive du budget annexe « Lotissement du Seux » suivant le modèle présenté au conseil. Le conseil donne son accord à l'unanimité des membres présents.

3°) – Délibération pour accepter la nouvelle prestation de service de l'entreprise Cardia-Pulse pour la gestion de trois défibrillateurs

M. le Maire informe le conseil que suite à l'achat d'un troisième défibrillateur qui a été installé au camping-gîte du Pré Bailly, il est nécessaire de modifier la prestation de service actuelle, afin de prendre en compte le 3^e appareil. Le contrat de base était de 299,00 euros HT par an et il passera à 399,00 euros HT par an. Le conseil donne son accord à l'unanimité des membres présents.

4°) – Délibération pour accepter de confier à l'Office Notariale Bruchon et Barthelemy de Valdahon pour réaliser l'acte d'achat de 36 parcelles cédées par des particuliers pour compléter notre réserve foncière

M. le Maire informe le conseil que dans le cadre de la démarche d'acquisition de parcelles de terrain sur les versants côté Echevannes pour constituer une réserve foncière mis à la disposition de l'Association foncière de Vuillafans-Echevannes pour le pastoralisme de troupeaux. Il est nécessaire de procéder à l'acquisition de 36 parcelles appartenant à différents propriétaires et qui représentent une surface de 2,4211 hectares pour un montant total de 363,165 euros. Il précise également que cette opération est subventionnée à hauteur de 80 % par le Département du Doubs, en conséquence, nous allons confier la rédaction des actes d'achat à l'étude de Maître Bruchon et Barthelemy de Valdahon. Le conseil donne son accord à l'unanimité des membres présents.

5°) – Délibération pour accepter d'établir un bail d'un an renouvelable avec l'AAPPMA La Gaulle Vuillafanaise pour instaurer un droit de pêche.

M. le Maire informe le conseil qu'après plusieurs échanges avec les représentants de l'AAPPMA La Gaule Vuillafanaise, il souhaite mettre en place un bail d'un an renouvelable avec cette association, afin d'octroyer à l'AAPPMA La Gaule Vuillafanaise, le droit de pêche sur l'ensemble des rives bordant la rivière « La Loue » sur les parcelles appartenant à la Commune. Il propose de fixer le montant annuelle de ce droit à 5000,00 euros par an et demande au conseil l'autorisation d'établir le bail suivant le modèle présenté à l'assemblée, Après un tour de table, le conseil donne son accord à l'unanimité des membres présents.

6°) – Délibération pour accepter la proposition de renouvellement du contrat de location d'Espace Bureautique pour l'utilisation de notre photocopieur SHARP

M. Le Maire informe le conseil que le contrat de prestation de service établie avec l'entreprise Espace Bureautique pour l'exploitation du photocopieur SHARP est arrivé à échéance. Après étude de la nouvelle prestation, l'entreprise propose un photocopieur SHARP type MX 2614 de trois ans reconditionné, aux tarifs de : location à 53,00 euros HT/mois, le forfait copie à 44,50 euros HT/mois (pour 29000 pages noir et blanc et 6000 pages couleurs, soit : la page noir et blanc à 0,0060 euros HT et la page couleur à 0,060 euros HT), la maintenance informatique et connectique à 45,00 euros HT/trimestre. Le conseil donne son accord à l'unanimité des membres présents.

7°) – Délibération pour valider le devis de « SIGNAL » concernant l'acquisition d'un kit d'aménagement sécuritaire pour l'extérieur du véhicule municipal (Citroën/Berlingo).

M. le Maire informe le conseil que suite à l'achat du véhicule pour les employés municipaux le véhicule Citroën-Berlingo, il est nécessaire de l'équiper à l'avant et à l'arrière de bandes autocollantes rétro réfléchissantes rouges et blanches, le montant de cette achat s'élève à 208,68 euros TTC, le devis a été réalisé par l'entreprise « SIGNALS ». Le conseil donne son accord à l'unanimité des membres présents.

Questions diverses :

- Point sur le transfert de compétence Eau et Assainissement. M. le Maire présente le courrier de la Communauté de Communes Loue-Lison ainsi que le courrier du Préfet du Doubs entérinant le rejet du transfert de compétence Eau et Assainissement collectif à l'EPCI, suite au vote des 74 communes et à l'application de la minorité de blocage prévue par la loi n° 2018-702 du 3 août 2018.

- M. le Maire informe le conseil que M. ANDRE Thibaud a, à nouveau mis en demeure la Commune de Vuillafans par l'intermédiaire de son avocat Maître CHOLET Antonin, dans le cadre de l'affaire BOURJAUULT / ANDRE / LA COMMUNE DE VUILLAFANS. M. le Maire précise que M. BOURJAUULT Eric a procédé à la réparation du toit de sa caravane qu'il possède à Vuillafans. J'ai fait appel au service de Maître SUISSA, avocat de la Commune afin de statuer sur la légalité de cette opération de réparation effectuée et je vous tiendrai au courant de l'évolution de cette procédure.
- Point sur la course de Côte : M. le Maire rappelle que les panneaux de stationnement seront installés Place Sain-Vernier et Place du Champ de Mars, la distribution des billets gratuits se fera vendredi matin de 9h à 12h et il sollicite la présence de conseillers pour assister la régisseuse du camping/gîte du Pré Bailly pour assurer un bon fonctionnement du camping durant le week-End.

L'ordre du jour étant épuisé le Maire clôt la séance.

Le Maire, Claude CURIE

BOESINGER Anne-Lise	BOUVERET Céline	CHANUSSOT Patrick	CRETIN-GUTH Marie-Thérèse	CURIE Claude
DOLE Benjamin	GAMELON Yves	HOUSER Michelle	JEANNINGROS Rémi	KIBLER Alain
LAMBERT Jean- Benoît	MEREL Stéphane	PERRET-GENTIL Sylvie	THOURIN Olivier	WOZNY Bernard